

# Directive Cadre Européenne sur l'Eau - Annexe géographique du territoire Isère aval et Bas Dauphiné

## 1. Présentation du territoire

Ce territoire de transition entre les Alpes et la vallée du Rhône (3650 km<sup>2</sup>) est composé de 29 masses d'eau « cours d'eau » (880km), 1 masse d'eau superficielle « artificielle » (canal de la Bourne), 7 aquifères principaux et 1 plan d'eau naturel (lac de Paladru). La pluviométrie annuelle est contrastée entre l'est humide et l'ouest bénéficiant d'une pluviométrie plus moyenne. Les régimes hydrologiques sont également variés avec un régime pluvio-nival à étiage hivernal modéré pour la basse Isère, et un régime pluvial pour le bas Dauphiné et les affluents rive gauche du Rhône caractérisé par des étiages d'été très prononcés.

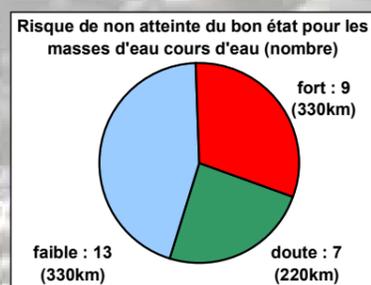
## 2. Les pressions sur le milieu

Ce territoire est marqué par un relief beaucoup moins tourmenté qu'à l'amont, et un climat d'autant moins rigoureux que l'on s'approche de la vallée du Rhône. Il en résulte un développement de l'agriculture principalement sur la partie ouest et de l'urbanisation autour des principales agglomérations ce qui entraîne une artificialisation des milieux liée à la péri-urbanité. L'industrie est surtout présente sur l'amont encore sous influence de l'agglomération grenobloise (Voiron, aval immédiat de Grenoble en limite de territoire). Il faut également prendre en compte, surtout sur la partie drômoise de ce territoire, une activité extractive développée en raison de l'importance de gisements de matériaux alluvionnaires.

## 3. Les risques d'écart aux objectifs environnementaux

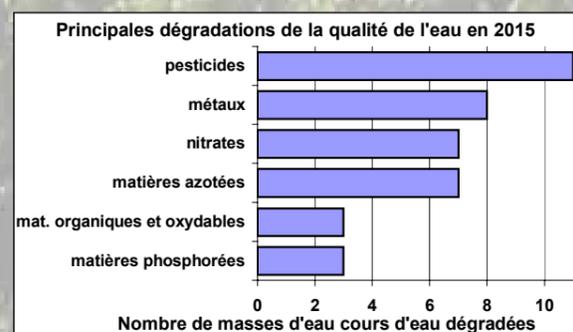
### Les cours d'eau

Pour la majeure partie des cours d'eau il est possible de pré-identifier les masses d'eau capables d'atteindre le bon état en 2015. Toutefois pour certaines, le manque d'informations relatives à la qualité actuelle du milieu ou aux efforts qui seront engagés laisse parfois un doute à ce sujet. Le graphique ci-dessous met en évidence ce constat général.

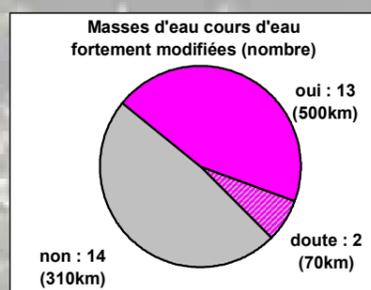


Au niveau de la qualité physico-chimique, l'atteinte du bon état est jugée possible pour environ 45% des masses d'eau. Pour les risques de non atteinte du bon état, on notera principalement le cas du bassin du Dolure, des Veuses et de l'Oron qui, en raison de faibles débits d'étiage, sont fortement affectés par les rejets d'eaux usées, même traités. Cet impact se ressent au niveau des matières oxydables, des matières azotées et phosphorées. La Morge aval est également représentative d'impacts liés à l'urbanisation et aux activités industrielles avec une dégradation par les métaux et les pesticides. Le Rhône vient renforcer ce constat général sur le territoire. Le manque d'information en ce qui concerne les autres micropolluants ne permet pas de faire un diagnostic complet mais il est possible que le problème soit

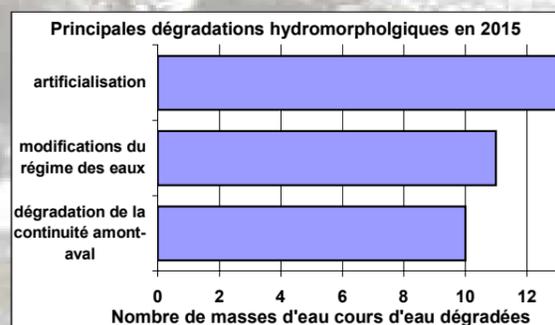
étendu sur l'ensemble du territoire. Sur le graphique ci-dessous apparaissent les principaux paramètres de déclassement des cours d'eau à l'horizon 2015.



Parmi les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état, certaines subissent des pressions hydromorphologiques à plusieurs niveaux qui conduisent à les pré-identifier en masses d'eau fortement modifiées (MEFM) tel que le présente le graphique suivant.



Le graphique ci-dessous porte sur l'ensemble des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état et met en évidence la diversité et l'ampleur des dégradations physiques, y compris sur des masses d'eau non fortement modifiées.



Concernant les pressions hydromorphologiques, près de 50 % des masses d'eau (soit 36 % du linéaire) n'est pas concerné par un risque de classement en masse d'eau fortement modifiée. Les autres le sont essentiellement au titre d'une artificialisation des cours d'eau liée aux aménagements urbains, aux infrastructures et à la présence de cultures intensives près du lit mineur.

Bien que les prélèvements et modifications du régime hydrologique ne soient pas retenus pour la classification en masse d'eau fortement modifiée, un des problèmes importants de ce territoire est la gestion quantitative en raison d'une part de la

sévérité des étiages estivaux et d'autre part des besoins importants de l'agriculture (céréales et grandes cultures).

### Les aquifères et les plans d'eau

Concernant les aquifères du secteur la forte activité agricole induit un « risque qualitatif » fort (dégradations liées aux pesticides et aux nitrates) pour les alluvions anciennes de la plaine de Valence et terrasse de l'Isère et celles de la plaine de Bièvre Valloire, qui sont également concernées à un niveau plus faible par un « risque quantitatif » lié aux prélèvements agricoles principalement. Les molasses miocènes du bas Dauphiné et les alluvions du Rhône entre la Saône et l'Isère présentent un « risque qualitatif » moyen.

Concernant le seul plan d'eau naturel du territoire (lac de Paladru), il y a un doute sur l'atteinte du bon état malgré les efforts importants déjà déployés pour améliorer sa qualité.

## 4. Les questions importantes mises en évidence

Globalement à l'échelle du territoire, l'atteinte du bon état nécessite d'apporter des réponses aux questions suivantes pour atteindre les objectifs environnementaux de la Directive :

- **Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?** La pression de prélèvement, liée essentiellement à l'activité agricole ressort comme un des problèmes importants de ce territoire et affecte aussi bien les eaux superficielles que souterraines. En outre, ces prélèvements cumulés à des étiages naturels importants créent des conditions hydrologiques réduisant la capacité de dilution des rejets entraînant ainsi une dégradation de la qualité des cours d'eau. La gestion quantitative apparaît donc comme une thématique prioritaire sur ce territoire pour permettre l'atteinte du bon état.

- **La restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?** La restauration physique des cours d'eau est également une des thématiques fortes de ce territoire avec de nombreuses dégradations liées à l'urbanisation, à l'agriculture et à l'activité extractive qui réduisent les fonctionnalités naturelles des cours d'eau. Ici aussi, les effets négatifs sont exacerbés par les faibles débits. La restauration physique des rivières est donc un enjeu important.

- **Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du SDAGE renforcée par la Directive ?** L'amélioration de la qualité des milieux passe également par un meilleur traitement des rejets, qu'ils soient industriels ou domestiques.

- **Les pesticides : pas de solution miracle sans un effort conséquent dans les pratiques actuelles ?** L'activité agricole est également à l'origine d'une pollution des eaux souterraines par les nitrates et des eaux superficielles par les pesticides. L'état des lieux présente encore un certain nombre de lacunes en terme de quantification. Une amélioration de la connaissance et des pratiques est donc nécessaire.

- Les questions transversales suivantes se posent également. **Une politique de gestion locale** développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ? Comment mieux intégrer la **gestion de l'eau et l'aménagement du territoire** ? Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?